

Annexe 4 au point 6

Cotisations

Cotisations en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022 selon décision de l'Assemblée des membres du 7 mai 2021 à Lugano, sous réserve d'accords particuliers.

Groupe de membres

1 Annonceurs

- 1.1 Services
- 1.2 Biens de consommation
- 1.3 Biens d'investissement
- 1.8 Membres étrangers
- 1.9 Autres annonceurs

2 Agences et professionnels de la publicité

- 2.1 Agences de publicité reconnues par la CS
- 2.2 Autres agences
- 2.3 Relationnistes et agences de relations publiques
- 2.4 Graphistes
- 2.5 Rédacteurs publicitaires et traducteurs
- 2.6 Spécialistes des études de marché
- 2.7 Professionnels du marketing direct et du marketing de dialogue
- 2.8 Membres étrangers

3 Fournisseurs de médias et autres fournisseurs

- 3.1 Éditeurs
- 3.2 Médias électroniques et digitales
- 3.3 Publicité extérieure
- 3.4 Fournisseurs de publicité directe
- 3.5 Autres fournisseurs (imprimerie, lithographie, papier)
- 3.6 Intermédiaires (sociétés de publicité)
- 3.8 Membres étrangers
- 3.9 Autres fournisseurs

4 Membre individuel

Personnes privées ou entreprises individuelles
CHF 320.—

Cotisations à partir de 2022

1 Annonceurs

■	jusqu'à	1 million	CHF	470.—
■	jusqu'à	2 millions	CHF	710.—
■	jusqu'à	3 millions	CHF	860.—
■	jusqu'à	5 millions	CHF	1070.—
■	jusqu'à	10 millions	CHF	1760.—
■	jusqu'à	20 millions	CHF	2350.—
■	jusqu'à	40 millions	CHF	3520.—
■	plus de	40 millions	CHF	5860.—

Base: dépenses publicitaires annuelles

2 Agences et professionnels de la publicité

■	jusqu'à	0,75 millions	CHF	470.—
■	jusqu'à	1,5 millions	CHF	710.—
■	jusqu'à	2,25 millions	CHF	860.—
■	jusqu'à	3 millions	CHF	1070.—
■	jusqu'à	7,5 millions	CHF	1760.—
■	jusqu'à	15 millions	CHF	2350.—
■	jusqu'à	30 millions	CHF	3520.—
■	plus de	30 millions	CHF	5860.—

Base: recettes brutes annuelles

3 Fournisseurs de médias et autres fournisseurs

■	jusqu'à	2 millions	CHF	470.—
■	jusqu'à	4 millions	CHF	710.—
■	jusqu'à	6 millions	CHF	860.—
■	jusqu'à	10 millions	CHF	1070.—
■	jusqu'à	20 millions	CHF	1760.—
■	jusqu'à	50 millions	CHF	2350.—
■	jusqu'à	100 millions	CHF	3520.—
■	plus de	100 millions	CHF	5860.—

Base: chiffre d'affaires annuel